



Droit de visite frère et pension

Par **semperfi**, le **30/08/2008** à **11:50**

J'ai quitté le domicile familial (j'ai 19ans), et je travaille(je suis indépendant financièrement de mes parents). Mes parents me demande une aide financière(200 euros) pour payer le collègue privé de mon petit frère. puis-je faire en sorte que cela soit considéré comme pension alimentaire? De plus étant donné que mes parents m'empêche de voir mon frère cela me permet t-il de bénéficier d'un droit de visite?

Par **Marion2**, le **30/08/2008** à **12:48**

Vous devriez saisir le JAF.

Par **semperfi**, le **30/08/2008** à **16:56**

merci pour votre réponse. pourriez vous m'indiquer la procédure à suivre pour "saisir le juge aux affaires familiales" car je ne m'y connais pas tellement. Je veux que cela est le moins d'impact possible sur mon petit frère.

Par **Marion2**, le **30/08/2008** à **19:25**

Il n'y aura pas d'impact sur votre petit frère.
Vous rédigez un courrier en recommandé A/R au JAF au Tribunal de Grande Instance.
Vous expliquez que vos parents vous demandent une

aide financière, vous indiquez que vos parents vous empêchent de voir votre petit frère et que vous souhaitez un droit de visite.
Bon courage à vous

Par **jeetendra**, le **30/08/2008 à 20:39**

bonsoir, [fluo]vous n'avez absolument pas à verser de l'argent à vos parents pour l'éducation de votre petit frère[/fluo], c'est le monde à l'envers, vous n'avez aucune obligation et vous avez également le droit d'entretenir des relations familiales avec votre petit frère, [fluo]contactez le médiateur familial ou l'aide sociale à l'enfance de[/fluo] [fluo]votre commune[/fluo] pour signaler ces faits, c'est scandaleux, ne vous laissez pas abuser, courage, cordialement

Par **Marion2**, le **30/08/2008 à 21:15**

Je suis bien de votre avis, c'est scandaleux !

Par **Marion2**, le **30/08/2008 à 21:17**

semperfi,
Si vous éprouvez des difficultés pour les démarches que vous conseille jeetendra, allez voir une Assistante Sociale qui vous aidera dans ces démarches.
Bien cordialement

Par **semperfi**, le **01/09/2008 à 08:44**

Merci pour vos conseils. Suite à vos réponses j'ai décidé d'aller voir une conseillère familiale aujourd'hui.

Par **Marion2**, le **01/09/2008 à 09:30**

C'est une assistante sociale qu'il faut aller voir, voir une conseillère familiale ou vous allez voir un avocat (renseignez vous auprès de votre mairie, il y a des permanences gratuites)

Par **Marion2**, le **01/09/2008 à 17:48**

Petite erreur, je disais qu'il fallait voir une Assistante Sociale, PAS un conseiller familial.